APRÈS ART. 8 N° **I-2933**

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º I-2933

présenté par M. Sempastous

à l'amendement n° 1969 de Mme Cattelot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.